



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française

GERS

Vic Fezensac - SIAEP

Séance du mercredi 04 mars 2026

Date de la convocation : 23/02/2026

*Le mercredi 04 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),*

En exercice : 20

Présents : 17

Votants :

19

Présents : Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Madame HELENE LEON (Riguepeu), Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Monsieur THIBAUT ELORZA (Castillon-Débats), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Représentés : Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran) représenté par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune)

Excusés :

Absents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2026_003

Objet : Délibération CFU

Date de convocation 23/02/2026

Vu le codé général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	450 649,27	0,00	1 214 797,21	0,00	1 665 446,48
Opérations exercice	1 855 548,28	1 915 474,05	948 690,70	529 070,21	2 804 238,98	2 444 544,26
Total	1 855 548,28	2 366 123,32	948 690,70	1 743 867,42	2 804 238,98	4 109 990,74
Résultat de clôture		510 575,04		795 176,72		1 305 751,76
Restes à réaliser	0,00	0,00	30 600,00	0,00	30 600,00	0,00
Total cumulé	0,00	510 575,04	30 600,00	795 176,72	30 600,00	1 305 751,76
Résultat définitif		510 575,04		764 576,72		1 275 151,76

Benoit DESENLIS se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil syndical réuni et présidé par Benoit DESENLIS, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Cédric ZANARDO, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A SIAEP Vic Fezensac

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___